

# COMMUNE DE MARCHASTEL

## Conseil municipal- 09 octobre 2020

### 20 heures

1. **Opération Cœur de Villages** : nous avons décidé de nous porter candidat dès 2020. Si la trame du dossier (formulation du projet, objectifs) s'est avérée réalisable, en revanche, la partie montage financier s'est vite avérée insurmontable. On nous demande une répartition des financements (Europe, Etat, Région, Département) qu'il est difficile de réunir en si peu de temps. Même si ce montage n'était qu'indicatif, il engage malgré tout notre responsabilité. J'ai préféré repousser le dépôt d'un dossier à fin 2020- début 2021 en nous faisant aider par des services extérieurs (Communauté de Communes, Député, Sénateur). Avant de les solliciter, je suggère la création d'un groupe de travail qui avance dans l'écriture du projet. il pourrait s'articuler autour des thèmes suivants :

#### Opération Cœur de Village

Une première opération terminée en 2009 : enfouissement des lignes, réfection des réseaux, modification de la place de l'église...

#### Des projets en cours

Rénovation de l'église après inscription de tout l'édifice

- Toiture
- Enduits extérieurs
- Réfection vitraux
- Etc...

Rénovation du bâtiment de La Poste adjacent à l'église pour en faire un logement loué à l'année

#### Des projets d'aménagements et d'activités

Requalification des places de l'église, de la mairie, de La Bille

Redéfinition des cheminements entre ces différents espaces

Valoriser les thèmes patrimoniaux liés au village : histoire des migrants, les trompettes du roi

Valoriser le petit patrimoine :  
Croix de La Bille

Bonifier les logements communaux en trouvant des jardins

Réflexion sur le fleurissement du village et la signalétique

## Mise en valeur des atouts du village

Un artisan d'art implanté dans le bourg

Un départ de sentier de Petite randonnée inscrit au PDIPR

La possibilité de créer un parcours d'initiation au canyoning près du bourg

Un bar restaurant qui fonctionne à l'année.

Un projet de chambre d'hôte- table d'hôte en cours

Un rocher d'escalade à valoriser

Passage du chemin européen de randonnée équestre « Madame d'Artagnan »

## Mise en place d'une démarche participative avec les habitants de Marchastel

C'est une base de travail, nous disposons de nombreux éléments pour nourrir ces sujets et nous avons la possibilité de nous faire assister pour porter ce dossier qui est lourd. Il n'y a plus qu'à ...

**A la suite de l'examen, de ce point, il est décidé de :**

- **Contacter la communauté de communes pour une assistance**
  - **Créer un groupe de travail pour affiner les propositions, d'y inviter les habitants intéressés**
2. **Bâtiment de La Poste :** nous avons reçu, en présence de plusieurs conseillers municipaux, M. Dayral de Cantal Habitat. Cet organisme gère actuellement la Cure, logement social loué à l'année et occupé par la famille de Benoit Gasparin. Cantal Habitat ne souhaite plus travailler de la même façon avec les communes. Auparavant, ça a été le cas de Le Cure, cet organisme prenait à sa charge toute l'opération de réhabilitation et louait à son profit jusqu'à ce que la somme engagée soit remboursée par les loyers. Ensuite, le logement revenait dans le giron de la commune, ce qui n'est pas encore le cas pour Marchastel. Maintenant, Cantal habitat

ne souhaite plus procéder de cette façon : d'une part, cela immobilise ses capitaux sur une longue durée, d'autre part, cet organisme, émanation du Conseil Départemental ne peut plus bénéficier de certaines à la réhabilitation du fait de ce lien à la collectivité mère. Par contre, fort de leurs compétences en interne, Cantal Habitat peut nous une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien l'opération. Cette assistance va de la conception du projet, à la réalisation des travaux. Les travaux de réfection sont estimés à 115000€ et comprennent la rémunération de Cantal Habitat, soit 4200€. Il est donc demandé au conseil municipal de donner quitus au maire pour signer tous les documents nécessaires avec Cantal Habitat.

**Il est donné quitus au maire pour signer les documents nécessaires.**

- Pylônes 4G** : à ce jour nous sommes sollicités par SFR pour trouver sur Marchastel une parcelle, propriété de la commune, pour y implanter un pylône. Parallèlement, Orange nous fait savoir qu'il va prochainement équiper son antenne, à Aulac, de la 4 G. Pour répondre à SFR, il faut sélectionner les lieux que nous voulons proposer. Ils ne sont pas nombreux mais nous pourrions aussi leur suggérer d'utiliser le site Orange. La société chargée par SFR de trouver un emplacement (60m<sup>2</sup>) recherche des terrains communaux. Voir le courrier de Jean Claude Chabrier à propos de la téléphonie sur la commune.

**Un courrier sera envoyé à Orange pour accuser réception de leur volonté d'installer la 4G sur le pylône et suggérer que tous les opérateurs y aient accès.**

**Un courrier sera envoyé à SFR pour proposer les parcelles communales susceptibles d'accueillir un pylône pour couvrir les zones blanches et pour proposer notre médiation si ces emplacements ne convenaient et pour favoriser un achat d'un emplacement privé (60m<sup>2</sup>).**

- Réparation du toit de la mairie** : l'entreprise Gonthier nous a fait parvenir un devis pour le traitement de la charpente attaquée par des insectes xylophages. Il se monte à 3630.38€ HT (4356.45€ TTC) pour la mairie et à 1371.75€ (1646.10€) pour La Poste. Il est demandé au conseil municipal de donner quitus au maire pour répondre à l'offre présentée.

**Quitus est donné au maire pour signer les devis. Un groupe se réunira pour trier et ranger le grenier le 21 octobre.**

- Visite du Conseil Régional Aura** : madame Emilie Thévenet, du Service Contrat Ambition Région est venu nous rendre visite, la commune ayant été repérée comme n'ayant pas bénéficié d'aides de la Région. Après avoir passé en revue les projets susceptibles de démarrer rapidement (réfection toiture, réfection de la Poste, requalification des espaces publics), il nous a été conseillé de déposer un dossier avec des devis (avant le 30 mars 2021 dernier délai) pour la partie requalification des espaces publics. Ce dossier pourrait concerner le traitement des surfaces, la signalétique, du mobilier urbain (bancs, tables) et des supports de mise en valeur du patrimoine, du paysage, etc... le Conseil Régional peut aller à 50% d'aides mais il faut tenir compte du fait que c'est l'élu référent qui va s'avérer décisif. Pour nous, c'est Alain Marleix. Une subvention de 40 000€ est envisageable. A nous de jouer maintenant.

**Priorité est donnée à l'aménagement des places (surfaces, mobilier, projet de mise en valeur du patrimoine). Si ce montage ne peut être réalisé à temps, présentation de la réfection de la toiture.**

6. **Vente Dumont à Bressoles** : le GAEC Dumont souhaite acheter la parcelle ZL 6 d'une superficie de 36,60ares classée en pâtures. Nous avons donné notre accord de principe mais sans en fixer le prix, ce qu'il convient de faire. A titre d'information, Jean Benoit Dumont va attaquer les travaux de restauration afin d'y habiter. Question à propos de la vente : le site est potentiellement utilisable pour un pylône 4G, donc il n'y a peut-être pas urgence de lancer l'opération.

**Nous avons déjà donné notre accord pour cette vente sans fixer de prix : il sera proposé 0,50€/m<sup>2</sup>**

7. **Mobil home** : ce point de l'ordre du jour a à voir avec le précédent. Avant de traiter, il convient tout d'abord de bien resituer le contexte. Sur le plan juridique, le Code de l'Urbanisme interdit formellement l'implantation de mobil home en dehors des terrains de camping, des parcs résidentiels de loisirs. En dehors de ces lieux, toute installation est constitutive d'une infraction. S'agissant d'un chantier, on peut interpréter le texte et permettre l'installation provisoire. Il faut bien préciser ces points car la mairie a été saisie d'une demande à Falgères pour un mobil home déjà installé...J'ai donc été amené à refuser cette demande. Par ailleurs, j'ai pu constater qu'un autre mobil home a été implanté, est utilisé comme habitation. Toujours la loi, dont le maire est dépositaire, stipule que « le maire est en situation de compétence pour faire respecter la loi, l'inertie de la commune est susceptible d'engager sa responsabilité etc, etc...

**L'application de loi s'impose, en fonction des situations, un délai peut être accordé s'il y a un projet de construction, de réhabilitation en vue d'habiter sur place.**

8. **Questions diverses** :

- ONF : l'agent nous fait part de l'existence d'arbres qui pourraient tomber sur la route, sur la ligne, engageant notre responsabilité. Il apparaît donc indispensable d'intervenir « dans les règles » à savoir : avoir passé un marché avec l'entrepreneur, signaler le chantier (équipement, téléphone). Le volume de bois est estimé à moins de 30m<sup>3</sup>.

**La nécessité de passer un contrat avec l'entrepreneur retenu s'impose. Il sera donc demandé un devis.**

- Chambres d'hôtes, tables d'hôtes : 2 projets devraient voir le jour à Marchastel, l'un à La Bille (Fred et Katinka), l'autre à Viale (ex maison de Maryse Sabatier).
- Recensement de la population : il aura lieu en 2021. Nous devons trouver un agent recenseur.

**La recherche d'un agent recenseur est lancée. Celui-ci ne peut pas être un élu.**

- Journal communal : Jean Claude souhaite le voir renaître et il va essayer de constituer une équipe pour y parvenir.

**Jean Claude Chabrier souhaite sortir un numéro en fin d'année. Il va solliciter divers rédacteurs en fonction des sujets retenus.**